



# Randonneur 49

## Challenge Clubs

### Comité Départemental du Maine et Loire

**Année 20..**

		Cachet de l'organisateur
Randonnée		
Date		
Lieu		
Département	Nbre de participants :	
Randonnée		
Date		
Lieu		
Département	Nbre de participants :	
Randonnée		
Date		
Lieu		
Département	Nbre de participants :	
Randonnée		
Date		
Lieu		
Département	Nbre de participants :	
Randonnée		
Date		
Lieu		
Département	Nbre de participants :	
Randonnée		
Date		
Lieu		
Département	Nbre de participants :	
		Codep 49 : Total Points

Le Challenge se dispute à partir du 1er Octobre de l'année précédente jusqu'au 30 Septembre de l'année en cours.

Ce challenge est sous l'entière responsabilité du Président du club.

Des contrôles pourront être effectués auprès des organisateurs des randonnées, afin de vérifier l'exactitude des informations portées sur les cartes.

Il concerne uniquement les manifestations figurant dans le calendrier de la FFCT. (Le site du Codep donne, seulement, la liste des manifestations du Département).

Chaque Président de club retourne, **le 4 Octobre** au plus tard, les cartes, à l'adresse suivante :

**Lionel DELAHAIE - 8 bis, rue de la Piverdière 49080 BOUCHEMAINE**

Le Challenge sera remis à l'occasion de l'Assemblée Générale du CoDep.

Il récompense trois catégories de clubs, en fonction de leurs effectifs:  
 clubs ayant, au moins, 76 licenciés,  
 clubs ayant entre 36 et 75 licenciés,  
 clubs ayant, au plus, 35 licenciés.

En cas de litige, seul, le Comité Départemental est habilité à régler les différends.

**Attribution des points :**

- 10 points pour une randonnée de club (minimum 3 participants).
- + 1 point pour une randonnée départementale.
- p + 3 points pour une manifestation de Comité Régional, hors département.
- + 5 points pour une manifestation hors Comité Régional.
- + 1 point par tranche de 5 participants.

Club : ..... Président .....

N° de Club : ..... Tél : .....

Signature du Président :

